

Master Sciences Humaines et Sociales à finalité professionnelle Mention : Géographie et Aménagement Spécialité : Ingénierie de projets, politiques locales et TIC

RNCP6534 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	320, 121g
Code(s) ROME	M1403, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Pau et des Pays de l'Adour

<http://www.univ-pau.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les titulaires de ce Master disposent d'une formation à dominante technique centrée sur l'apprentissage effectif des compétences de chefs de projet. Ils occupent les fonctions de cadres responsables de la planification économique locale (concevoir le projet de développement local). Ils sont aptes à entrer dans l'encadrement (cadres A) de la fonction publique territoriale (75 % des recrutements) dans 3 cibles :

- la cible « collectivité territoriale » (chefs de projets)
- la cible « entreprise des services tertiaires et quaternaires »
- la cible « entreprises télécoms, multimédia et Internet ».

Ils ont pour mission de gérer la concertation avec les acteurs économiques, politiques et les populations locales. Ils coordonnent les professionnels, agents et entreprises du monde de l'économie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

CES DIPLOMES, CHEFS DE PROJET PUBLIC OU PRIVE, SONT CAPABLES DE : -

gérer des opérations complexes dans le champ de l'économie, du développement durable et des réseaux télécoms,

- concevoir des montages financiers relevant de l'économie mixte (public-privé),
- maîtriser totalement les méthodes de travail collaboratives et les savoir-faire relatifs à l'intelligence territoriale

AFIN DE :

- développer des services interactifs au sein des collectivités locales pour transformer les pratiques des organisations de développement économique local,
- gérer les procédures de délégation de service public, les sociétés d'économie mixte, les conventions de coopération entre collectivités et entreprises.

Ils sont capables de négocier les contrats, d'évaluer les opérations et les politiques publiques, de piloter les programmes de développement et de coopération afin de conseiller les décideurs et les élus locaux.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le diplômé peut assurer les fonctions de :

- ? Ingénieur territorial subdivisionnaire (sous réserve d'accès au concours) : généraliste, traitement des données et autres options, services techniques : transport, environnement, économie, habitat, TIC?
- ? Chargé de mission SEM et organismes parapublic, agences de l'eau et contrat de rivière, autorités délégataires de transports
- ? Chargé d'affaires bureau d'étude ou entreprises des domaines.
- ? Chef de projet (politique de la ville)
- ? Chargé d'animation espaces publics numériques et politiques TIC.
- ? Chargé de mission E-administration,
- ? Cartographe ou spécialistes de systèmes d'informations partagés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

A compléter (Reprise)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 718 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques · tension 4/5 (Élevée) L5X93 — Chargés d'études socio-économiques · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 271
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques L5X93 — Chargés d'études socio-économiques

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6534/>